

COMITÉ SYNDICAL DU 21 SEPTEMBRE 2026

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation du procès-verbal du Comité Syndical

Point 2 : Administration et fonctionnement du Syndicat

2.1_Désignation d'un référent déontologue

Point 3 : Finances

3.1_Délibération modificative des chapitres 040 et 042

Point 4 : Mise en oeuvre du SCoT

4.1_Information sur l'avis rendu sur la révision allégée du PLU de Cuincy

4.2_Information sur l'avis rendu sur le projet de PLU révisé de Cuincy

4.3_Avis rendu sur le projet de SRADDET Hauts-de-France modifié

4.4_Information sur la modification simplifiée du SCoT du Grand Douaisis

4.5_Information sur les avis rendus sur les autorisations d'urbanisme

Point 5 : Mise en œuvre de la dynamique Climat

5.1_Information sur l'évaluation du Plan Climat Air Energie Territorial

5.2_Information sur l'expérimentation sobriété et urbanisme commercial

Point 6 : Energie

6.1_CCRt – Information sur la demande de subvention de la ville de Douai pour un projet de solaire thermique

6.2_Information sur l'organisation d'un doublon d'ateliers de détection de synergie inter-entreprises

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 21 Septembre 2026

Date de la convocation : 14 Septembre 2026
Quorum : 31
Pouvoirs : 4

Nombre de membres en exercice : 61
Présents : 49
Excusés et absents : 8

Le Comité Syndical du 21 septembre régulièrement convoqué par courriels et courriers du 14 septembre s'est réuni au salon Marceline à Gayant Expo à Douai à 18h sous la présidence de M. Laurent KUMOREK, Président de l'assemblée. Le secrétaire de séance est Franck RIVIERE.

ETAT DE PRESENCE

DOUAISIS AGGLO	CŒUR D'OSTREVENT AGGLO
DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (29) M. Marc BAILLEZ M. Yvon BURY Mme Maryse CARLIER M. Didier DELILLE M. Alexis DUCONSEIL M. Marc ELIAS M. Francis FUSTIN Mme Florence GEORGES M. Gilles GRESIAK M. Gilles HUMERY M. Jean-Christophe JACQ M. Henri JARUGA M. Laurent KUMOREK Mme Sylvie LASNE Mme Ludvine LEFRANC M. Jonathan LOGEON Mme Maryline LUCAS Mme Françoise MAËS M. Abdallah MOHAMMED M. Steve PATTE M. Jacques PETIT M. Georges PIOTROWSKI M. Franck RIVIERRE M. Michel SALLIO M. Éric SILVAIN M. Charles VAILLANT Mme Lucie VAILLANT M. Bruno VANDEVILLE M. Christophe WOSKALO	DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (14) M. Alain BRUNEEL M. Jean-Paul DAVOINE M. Frédéric DELANNOY M. Emeric DUMONTET M. Jean-Christophe FLEURY M. Laurent FLEURY M. Sébastien GEIRNAERT M. Éric GOUY M. Jérôme MATUSZEWSKI M. Claude MERLY M. Régis MINNENS M. Éric SOQUET M. Michel TIEFENBACH Mme Catherine VANDEWALLE
DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (5) M. Rémi BOLDO M. Frédéric ROTOLO M. David CHEVALIER M. Emmanuel LASSON M. David BATTIAU	DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (1) M. Didier FLEURQUIN
DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (1) M. Michel VENUTI a donné pouvoir à M. Laurent KUMOREK	DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (3) M. Xavier BARTOSZEK a donné pouvoir à M. Claude MERLY Mme Maryse PAYEN a donné pouvoir à Mme Catherine VANDEWALLE Mme Jean ROMAIN a donné pouvoir à M. Jérôme MATUSZEWSKI
DELEGUES EXCUSES (5) Mme Caroline BIENCOURT Mme Virginie GUBBA Mme Nadine MORTELETTE M. Brahim NOUI M. Xavier THIERRY	DELEGUES EXCUSES (3) M. Philippe LECOCQ M. Fabien SAILLY M. Stanislas SZPERKA

Assistaient également à la réunion :

De l'équipe technique du SM SCoT : Chloé BECU, Antoine BLAS, Catherine CADIX, Kylian CHOUCHAOU, Stéphanie DEPLANQUE, Marie-Pierre LEKKE, Matthieu LEMPENS, Thomas PLAISANT, Luis Miguel SANCHEZ et Sophie WANHAM.

Objet : Décision Modificative n°1 du Budget Primitif 2026 – régularisation des crédits relatifs aux amortissements

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-11 et L.5211-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du Comité Syndical portant adoption du budget primitif 2026 ;

Vu les courriels du Service de Gestion Comptable de Douai des 6 juillet et 10 août 2026 signalant une insuffisance de crédits sur les chapitres d'ordre 040 et 042 ;

Considérant que le budget primitif 2026 a ouvert 270 000 € au titre des dotations aux amortissements, en dépenses de la section de fonctionnement comme, en contrepartie, en recettes de la section d'investissement ;

Considérant que la prise en charge des amortissements de l'exercice s'établit à 293 300 €, soit une insuffisance de crédits de 23 300 € sur ces deux chapitres, que seule une décision modificative de l'organe délibérant permet de régulariser et qui, à défaut, ferait obstacle à l'édition du compte financier unique en fin d'exercice ;

Considérant que cet ajustement, purement comptable et gagé sur le virement entre sections, est sans incidence sur les dépenses réelles du Syndicat Mixte du SCOT Grand Douaisis ni sur le montant total de chacune des deux sections ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (53 votants : 50 présents et 3 pouvoirs),

DÉCIDE d'approuver la décision modificative n° 1 au budget primitif 2026 selon la ventilation suivante :
Section de fonctionnement – dépenses : chapitre 042, article 6811 « dotations aux amortissements » :

+ 23 300 € (270 000,00 € → 293 300 €) ;

Chapitre 023 « virement à la section d'investissement » : – 23 300 € (1 300 583,91 € → 1 277 283,91 €) ;

Section d'investissement – recettes : chapitre 040, compte 28 « amortissements » : + 23 300 € (270 000,00 € → 293 300 €) ; chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » : – 23 300 € (1 300 583,91 € → 1 277 283,91 €) ;

DIT que les totaux des sections demeurent inchangés, soit 2 732 098,91 € en fonctionnement et 1 575 583,91 € en investissement ;

AUTORISE le Président à signer tout document et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Douai, le 21 septembre 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Président du SCOT Grand Douaisis,


Laurent DUBOIS

Transmis en Sous-préfecture de Douai, le :